Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_22-DE

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 5 JUIN 2025

N° C05_06_2025_22 - Renouvellement et augmentation d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Titulaires en exercice	Présents (Titulaires et suppléants votants)	Représentés	Total votants	Absents
90	50	9	59	31

Pour : 59	Abstention : 0	Contre : 0	Sans Participation : 0

Date de convocation : 28 mai 2025

L'an deux mille vingt cinq, le cinq juin, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30, La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Etaient présents :
ARCHAIMBAULT Monique, ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUDE Laurent, BALLAND Cyril, BARILLOT Dorick, BERNARD Eric, BERTHONNEAU Frédéric, BERTON Jacques, BINET Frédérique, BONNET Line, BRILLAUD Chantal, BOUCHEREAU Isabelle, BROSSARD François, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, GOUINAUD Eric, CHOURRÉ Gilles, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DALLAUD Hélène, DELEZAY Gaëtan, DODIN Patrick, FOUCHE Etienne, GAYET Olivier, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, KOHLER Marie, LONGEAU Daniel, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MORIN Patrick, NEE Nicole, NOUREAU Dominique, OUVRARD Pierre, PAILLAUD Raymond, PELTIER Jérôme, PICARD Marylène, PICHON Gilles, POINAS Sylviane, RAGOT Nicolas, MANN Grégory, SARRAZIN Nathalie, GICQUIAUD Floriane, TEXIER Jérôme, TROCHON Patrick, VEQUE Marie-Claire, HERISSE Mathieu

Etaient représentés :
BAUDON Christian (pouvoir donné à GRASSWILL François), BLANCHET Philippe (pouvoir donné à NOUREAU Dominique), BOURDIER Christine (pouvoir donné à TROCHON Patrick), BRUNET Sylvie (pouvoir donné à CROMER Marie-Thérèse), GABOREAU Bernard (pouvoir donné à BERTON Jacques), KLINGLER Sarah (pouvoir donné à GRIFFAULT Sylvain), RACINE Eric (pouvoir donné à HERISSE Mathieu), THELLIER Odile (pouvoir donné à GAYET Olivier), WATTEBLED Frédéric (pouvoir donné à MICHELET Fabrice)

Etaient absents (excusés et non excusés) :
BARRE Gérard, BARRE Daniel, BAUMGARTEN Christian, BELAUD Bernard, BLAUD Philippe, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, CHESNEAU Etienne, DOLBEAU Alain, DURGAND François, FERRÉ Nicolas, FOUCHE Patrice, GIRAULT Anne, HOELLINGER Gilbert, HUCTEAU Patrice, JOUANNET Paul, LABROUSSE Christophe, LECULLIER Lysiane, MACHET Annette, MAGNAN Jean-Christophe, NIVELLE Jean-Pierre, PICARD Christian, POINT Jean-Luc, ROUXEL Patricia, SABOURIN-BENELHADJ Muriel, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THIBAULT Evelyne, TRICHET Jacques, VALERY Nicolas, VINCENT Bernard, YOU Thierry

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le 18/06/2025
ID : 079-200069755-20250613-C05_06_2025_22-DE

Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Sylvain GRIFFAULT

****

Renouvellement et augmentation d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 € par le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) Mellois en Poitou – Avis conforme

Vu l'article L.2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 275-2018 de la communauté de communes Mellois en Poitou ;

Vu la demande du CIAS ;

Vu la délibération du CIAS qui sera prise en date du 24/06/2025 ;

Le CIAS souhaite renouveler et augmenter la ligne de trésorerie à hauteur de 1 500 000.00 € (un million cinq cent mille euros) pour financer ses besoins ponctuels de trésorerie.

Les caractéristiques financières de la ligne de trésorerie sont les suivantes :

- Contractée auprès du Crédit Mutuel, elle aura une durée de totale de 12 mois
- Les intérêts seront payables trimestriellement au taux déterminé en fonction de l'index Euribor 3 mois + marge 0,75%
- Elle est assortie de frais de dossier d'un montant de 1 800,00 EUROS

Conformément à l'article L. 2121-34 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CIAS sollicite l'avis conforme du conseil communautaire pour pouvoir souscrire cette ligne de trésorerie.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de :

- EMETTRE UN AVIS CONFORME au renouvellement et à l'augmentation d'une ligne de trésorerie de 1 500 000 M €, par le CIAS Mellois en Poitou, auprès du Crédit Mutuel, selon les conditions ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance

Sylvain GRIFFAULT
2ème Vice-Président en charge de l'urbanisme et de l'aménagement
18 juin 2025

Le Président

Fabrice MICHELET
Président
14 juin 2025